



verbalisé pour conduite sous stupefiant à la gendarmerie

Par **valroma**, le **21/12/2009** à **23:16**

bonjour, j'aimerais avoir votre sentiment sur cette affaire:
mon fils "J" 21ans est convoqué en mai 09 a la gendarmerie pour une affaire remontant à aout 2009 pour avoir menacé avec arme , il precise que l'arme était un pistolet balle a blanc et qu'il n'aurait fait de mal a personne, de ce fait il est mis en garde a vu seul dans la petite gendarmerie tres seul car il a vu, les agents partir un moment, je passe biensur les details qui ne sont pas le but de l'affaire, les gendarmes lui ont dit: "si quelqu'un peut nous ramener l'arme tu sortira plus vite de cette garde a vu" mon fils a eu le droit d'appeler son frere, mon autre fils plus vieux "G" 24ans lui a dit d'aller chez lui à 300km aller retour dans un autre departement, pour recuperer l'arme, chose qu'il a faite avec l'accord des gendarmes, à son retour, un des agents à trouvé que "G" avait les yeux rouges et lui a proposé un test urinaire, mon fils lui a dit "apres avoir conduit 4h d'affiler et le soucis de savoir son frere en cellule, ("J" a un morale fragile, il a fait une grosse depression suivi de 3 tentatives de suicide, suite a une desseption amoureuse et "G" est souvent inquiet pour lui), l'agent lui a donc imposé le test sanguin, qui c'est revelé positif au stupefiant, il était content l'agent! il avait un gros poisson! il a relaché "J" de sa garde a vu, c'est au tour de "G" il lui fait un papier pour une convocation tribunal correctionnel, qu'il déchirera si "G" lui donne quelque nom de fournisseur, chose qu'il a refusé, il a dit qu'il n'avait pas fumé ce jour et que de toute façon rien ne prouvait qu'il avait lui meme conduit puisqu'il ne l'avait pas vu partir ni revenir à la gendarmerie, resultat: au tribunal correctionnel il y a 4jours accompagné d'un avocat, qui a defendu le fait que les gendarmes n'avait pas a l'envoyer faire leurs courses, que mon fils malgres un casier pour plusieurs affaire de vol et escroqueries en reunions, était a present quelqu'un qui essayait de s'en sortir, car ne trouvant pas de travail il a crée son entreprise et fait de la formation et du depannage informatique, pour assurer ses formations il devait ce rendre au domicile des client parfois a 100km de chez lui,a cesser sa consommation de cannabis,le positif c'est quil a appris que le cannabis reste dans le sang, bien plus longtemps qu'un verre d'alcool! verdict TC=-6point permis annulé car probatoire +600€ il ne peut plus travailler, il comprend la peine mais pas le principe son avocat veut faire appel,merci

Par **razor2**, le **22/12/2009** à **09:22**

Bonjour, c'est quoi la question?